



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-179

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
utilisation du kiosque
Fête de la musique / le 14 juin 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'association Ensemble pour Manon,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prévenir les administrés de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commune d'Isbergues autorise l'association « Ensemble pour Manon » à utiliser le parc du kiosque le samedi 14 juin 2025 de 18 H30 à 23 H.

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 06 MAI 2025

Le Maire,


David THELLIER

Publié le 06 MAI 2025